

Programme de formation

Intitulé de la formation :

**Français langue étrangère – Alphabétisation et communication orale et écrite
(A1) – programme de démarrage**
Entrée dans l'écrit, interaction orale

Spécialité de la formation ([cf. nomenclature NSF](#)) : NSF 136 – Langues vivantes
Formation en français langue étrangère à visée d'alphabétisation et d'autonomie sociale

Précisez si formation [certifiante \(code RS\)](#) ou [qualifiante \(code RNCP\)](#) :

Présentation de l'organisme

GrandsEnsemble Formation

Bazaar St-So. 292, rue Camille Guérin 59800 LILLE
N° SIREN : 488458969. NDA : 31 59 09031 59. Certificat Qualiopi n° FRCM24963.
Responsable légal : Laurent Courouble.
Informations pratiques, CGV et règlement intérieur : <https://formation.grandsensemble.org> .

Nom de l'activité / de l'entrepreneur : Doriane BOSSUT, formatrice – E=mc³ Formation

Présentation de l'intervenante : J'accompagne des publics adultes peu ou non scolarisés vers l'acquisition des savoirs de base et de la communication en français. Je conçois et anime des formations fondées sur des pédagogies actives, explicites et ludiques, favorisant l'autonomie et l'engagement des apprenants.

Je dispose d'une **expérience professionnelle de plus de 20 ans** dans le champ de l'éducation, et **de 15 ans** dans les champs de l'insertion socioprofessionnelle et de la formation d'adultes, au sein de structures variées (centres sociaux, SIAE, dispositifs d'insertion, formation indépendante).

Coordonnées (téléphone, mail) : 06 26 93 56 78 – contact@emc3formation.fr

Contexte de l'action

PROGRAMME PARCOURS ALPHABÉTISATION DÉMARRAGE : pour un public peu ou pas scolarisé dans sa langue maternelle.

Ce parcours est adaptable selon votre problématique particulière ou votre cahier des charges.

Cette action de formation s'inscrit dans la **priorité "transition démographique" du FNE-Formation**. Elle vise le développement des compétences linguistiques de base de publics adultes allophones peu qualifiés, afin de renforcer leur autonomie, leur employabilité et leur maintien ou accès à l'emploi, conformément aux objectifs du FNE-Formation.

NB. Au regard des exigences de la certification (DILF niveau A1.1) et des spécificités du public, un volume horaire de 150 à 180 heures est nécessaire pour permettre une acquisition progressive, durable et sécurisée des compétences orales et écrites attendues. Un volume inférieur, notamment 50 heures, ne permet pas de garantir l'atteinte du niveau requis.

Modalités et organisation pédagogique

Résumé de l'action de formation :

La formation se déroulera sur 30 jours à raison de 5 jours par semaine en parcours.

Public : Formation ouverte à tout public (pas de prérequis)

Durée (nb heures réparties sur nb de jours) : 50 heures à raison de 1 heure 30 à 2 heures 30 par jour en présentiel.

Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : pour compenser un handicap moteur, sensoriel, cognitif ou psychique, nous pouvons mettre en place des plans d'accompagnement personnalisés pour votre confort et votre réussite. N'hésitez pas à nous contacter pour discuter de vos besoins.

Modalités de formation :

- Formation ☒ Inter-entreprise ☒ Intra-entreprise ☐ Particulier
- Formation ☐ À distance ☐ Hybride ☒ Présentielle : à déterminer (accessible aux PMR).
- Formation ☐ Individuelle ☒ Collective : 10 personnes maximum par groupe, minimum 3.
- Formation incluant une offre d'hébergement et restauration : ☒ Non ☐ Oui : préciser...

Dates ou modalités d'inscription et délai d'accès : délai estimé d'un mois, selon nécessités d'adaptation du programme et disponibilités des apprenants.

Conditions tarifaires : € / heure / personne – Tarif groupe : nous consulter.

Objectifs de la formation (connaissances et compétences visées, à rédiger avec un verbe d'action) :

- Développer l'oral de survie et installer les bases du décodage
- Renforcer le décodage, automatiser la lecture de mots et de phrases
- Comprendre et produire des messages simples

Méthodes mobilisées :

- Enseignement explicite (modélisation → pratique guidée → pratique autonome)
- Approche actionnelle adaptée aux publics peu ou non scolarisés
- *Pédagogie active et collaborative*
- Ludopédagogie (jeux de cartes, dés, plateaux, jeux de rôles)
- Travail systématique du décodage grapho-phonémique, de la lecture de mots réguliers, puis de phrases simples

Matériel nécessaire pour suivre la formation : aucun

Modalités d'évaluation des apprenants et apprenantes : évaluation formative en fin de séquence

Un questionnaire de satisfaction sera réalisé en fin de formation et dans les 3 à 6 mois suivant la formation. Une attestation de réalisation mentionnant les connaissances et compétences acquises sera délivrée à l'issue de la formation à l'apprenant, par email et dans un délai d'un mois.

Ruban pédagogique

Le ruban pédagogique décrit, séquence par séquence, le parcours des apprenants et apprenantes, c'est-à-dire les choix qui ont été faits (de contenus, activités, techniques et ressources pédagogiques) pour atteindre les objectifs de formation décrits précédemment. Une séquence est consacrée à l'évaluation des connaissances et compétences acquises.

ALPHABÉTISATION DÉMARRAGE MODULE 1 – ENTRER DANS L'ORAL ET L'ÉCRIT	
Module 1 / Séquence 1 :	
Objectif pédagogique :	<i>Identifier et produire des sons du français Reconnaître les lettres de l'alphabet</i>
Durée et modalité :	<i>3 heures en présentiel</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative – Ludopédagogie - Questionnement</i>
Contenus & activités :	• Discrimination auditive de voyelles • Association graphème/phonème • Jeux : loto des sons, bingo des lettres • Copie guidée de lettres capitales
Ressources :	<i>Audio – Photo - Vidéo</i>
Évaluation :	<i>Questions orales : reconnaissance orale et visuelle des lettres</i>
Module 1 / Séquence 2 :	
Objectif pédagogique :	<i>Se présenter à l'oral Lire et écrire des syllabes simples</i>
Durée et modalité :	<i>3 heures en présentiel</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative – Ludopédagogie - Questionnement – Jeux de rôle – Répétitions espacées – Lecture guidée</i>
Contenus & activités :	• Structures orales • Lecture syllabique • Jeu de dominos syllabiques • Copie de mots fréquents

Ressources :	<i>Audio – Photo – Vidéo</i>
Évaluation :	<i>Questions orales : lecture de syllabes, production orale guidée</i>
Module 1 / Séquence 3 :	
Objectif pédagogique :	<i>Comprendre et produire des consignes simples Lire des mots outils</i>
Durée et modalité :	<i>3 heures en présentiel</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative – Ludopédagogie - Questionnement – Lecture répétée</i>
Contenus & activités :	• <i>Sensibilisation à l'écrit du vocabulaire des objets usuels, des mots outils et des verbes d'action utilisés en séquences 1 et 2.</i> • <i>Généralisation</i> • <i>Catégorisation</i> • <i>Différenciation</i> • <i>Sensibilisation aux phonèmes</i>
Ressources :	<i>Audio – Photo – Vidéo – Affiches de classe – Cartes mots</i>
Évaluation :	<i>Questions orales : compréhension orale, reconnaissance écrite</i>
Module 1 / Séquence 4 :	
Objectif pédagogique :	<i>Lire et écrire des phrases très simples liées à l'identité</i>
Durée et modalité :	<i>3 heures en présentiel</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative – Ludopédagogie - Questionnement – Phrase puzzle – Lecture chorale – Écriture guidée</i>
Contenus & activités :	• <i>Structure</i> • <i>Lecture de phrases illustrées</i> • <i>Reconstruction de phrases</i> • <i>Copie fonctionnelle</i>
Ressources :	<i>Jeux en présentiel - Audio – Photo – Vidéo – Images séquentielles – Bandes phrases</i>
Évaluation :	<i>Lecture d'une phrase simple</i>
Module 1 / Séquence 5 :	
Objectif pédagogique :	<i>Créer une affiche de présentation du groupe</i>

Durée et modalité :	<i>4 heures en présentiel – Travail collaboratif</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative - Pédagogie de projet</i>
Contenus & activités :	• Scénarisation du projet collectif • Écriture de mots/phrases simples • Mise en commun et affichage • Présentation orale
Ressources :	<i>Matériel produit et utilisé lors des séquences 1 à 4 Photos – Modèles</i>
Évaluation :	<i>Questions orales individuelles sur le scénario produit collectivement</i>
ALPHABÉTISATION DÉMARRAGE MODULE 2 – AGIR DANS LES SITUATIONS DU QUOTIDIEN	
Module 2 / Séquence 1 :	
Objectif pédagogique :	<i>Comprendre et utiliser le vocabulaire de l'environnement proche Lire des mots fréquents</i>
Durée et modalité :	<i>3 heures en présentiel</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative – Ludopédagogie - Questionnement – Jeux de classement – Lecture répétée</i>
Contenus & activités :	• Lexique : lieux du quotidien (mairie, école, magasin) • Sons complexes fréquents (ou, on, an) • Lecture de mots et d'étiquettes • Jeux : memory images/mots, loto des lieux • Copie fonctionnelle de mots
Ressources :	<i>Jeux en présentiel - Audio – Photos de lieux – Cartes mots - Affiches</i>
Évaluation :	<i>Questions orales : reconnaissance orale et écrite de mots fréquents</i>
Module 2 / Séquence 2 :	
Objectif pédagogique :	<i>Comprendre et énoncer un prix Lire et écrire des nombres simples</i>
Durée et modalité :	<i>3 heures en présentiel</i>

Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative – Ludopédagogie - Questionnement – Simulation – Manipulation – Répétition guidée</i>
Contenus & activités :	• Nombres 1–50 • Structures orales : « C'est combien ? », « Ça coûte... » • Lecture de prix et d'étiquettes • Jeu de la marchande • Écriture guidée de nombres
Ressources :	<i>Jeux en présentiel – Audio - Vidéos – Photos de produits – Étiquettes prix – Faux billets – Fausses pièces</i>
Évaluation :	<i>Questions orales : lecture de nombres – Interaction orale courte filmée.</i>
Module 2 / Séquence 3 :	
Objectif pédagogique :	<i>Comprendre une signalétique simple et des consignes écrites</i>
Durée et modalité :	<i>3 heures en présentiel</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative – Ludopédagogie - Étude de cas Généralisation Catégorisation Différenciation Lecture fonctionnelle</i>
Contenus & activités :	• Pictogrammes (sortie, interdit, toilettes) • Verbes d'action fréquents • Lecture de phrases courtes • Jeu « je lis – je montre » • Copie de phrases utiles
Ressources :	<i>Jeux en présentiel - Documents du quotidien photos de signalétique – Cartes phrases</i>
Évaluation :	<i>Questions orales : compréhension écrite fonctionnelle</i>
Module 2 / Séquence 4 :	
Objectif pédagogique :	<i>Lire et compléter un formulaire très simple</i>
Durée et modalité :	<i>3 heures en présentiel</i>

Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative – Ludopédagogie - Questionnement – Guidage pas à pas – Écriture accompagnée</i>
Contenus & activités :	• Informations personnelles (nom, date, téléphone) • Lecture de champs de formulaire • Complétion guidée • Dictée de mots fonctionnels
Ressources :	<i>Jeux en présentiel – Formulaires simplifiés - Modèles</i>
Évaluation :	<i>Compléter un formulaire simple</i>
Module 2 / Séquence 5 :	
Objectif pédagogique :	<i>Participer à des jeux de rôle : « au magasin », « dans la rue », « prendre le bus »...</i>
Durée et modalité :	<i>5 heures en présentiel</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative - Pédagogie de projet</i>
Contenus & activités :	• Création de dialogues simples • Lecture de supports authentiques • Jeux de rôle filmés ou joués • Auto-évaluation orale
Ressources :	<i>Matériel produit et utilisé lors des séquences 1 à 4 Cartes rôles – Accessoires - Affiches</i>
Évaluation :	<i>Production orale en interaction</i>
ALPHABÉTISATION MODULE 3 – VERS L'AUTONOMIE	
Module 3 / Séquence 1 :	
Objectif pédagogique :	<i>Comprendre des messages oraux simples liés à la vie quotidienne</i>
Durée et modalité :	<i>3 heures en présentiel</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative – Ludopédagogie - Questionnement – Écoute guidée – Répétitions espacées – Jeux de compréhension</i>
Contenus & activités :	• Annonces simples • Informations chiffrées • Repérage d'informations clés • Jeu « j'écoute – je choisis »

Ressources :	<i>Jeux en présentiel – Audio – Photo – Vidéo – Pictogrammes</i>
Évaluation :	<i>Questionnement : compréhension orale ciblée</i>
Module 3 / Séquence 2 :	
Objectif pédagogique :	<i>Lire et comprendre des phrases et messages courts</i>
Durée et modalité :	<i>3 heures en présentiel</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative – Ludopédagogie - Questionnement – Lecture guidée – Reformulation – Jeux de phrases</i>
Contenus & activités :	• SMS simples • Messages informatifs • Lecture silencieuse puis orale • Questions de compréhension
Ressources :	<i>Jeux en présentiel – Audio – Photo – Messages imprimés</i>
Évaluation :	<i>Compréhension écrite : Phrases à trous avec propositions – Questions à choix multiples – Ordre des mots</i>
Module 3 / Séquence 3 :	
Objectif pédagogique :	<i>Écrire des messages courts et fonctionnels</i>
Durée et modalité :	<i>3 heures en présentiel</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative – Ludopédagogie – Écriture guidée</i>
Contenus & activités :	• SMS, notes simples • Dictée de mots et phrases • Production écrite accompagnée
Ressources :	<i>Jeux en présentiel – Modèles agrandis – Fiches phrases</i>
Évaluation :	<i>Production écrite courte</i>
Module 3 / Séquence 4 :	
Objectif pédagogique :	<i>Interagir à l'oral dans des situations courantes</i>
Durée et modalité :	<i>3 heures en présentiel</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative – Ludopédagogie - Questionnement – Simulation – Répétition structurée – Feedback immédiat</i>
Contenus & activités :	• Demander un rendez-vous • Exprimer un besoin • Dialogues guidés

Ressources :	<i>Jeux en présentiel – Cartes situations - Scénarios</i>
Évaluation :	<i>Interaction orale guidée et filmée</i>
Module 3 / Séquence 5 :	
Objectif pédagogique :	<i>Se projeter en situation d'examen</i>
Durée et modalité :	<i>5 heures en présentiel</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative - Pédagogie de projet - Simulation</i>
Contenus & activités :	• Préparation d'une salle d'examen fictive • Rôles jury/candidat • Épreuves blanches très simplifiées orales et écrites • Analyse collective des réussites
Ressources :	<i>Matériel produit et utilisé lors des séquences 1 à 4 - Supports type DILF, grilles simplifiées</i>
Évaluation :	<i>Questionnement sur les acquis et le projet de suite de parcours éventuel</i>

Au terme de la formation, les apprenants disposeront des ressources suivantes : fiches de synthèse papier des connaissances acquises au cours de la formation (transmises en Pdf à l'apprenant sur demande).

Règlement intérieur de l'organisme de formation

Article 1 - Objet et champs d'application

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participant à une action de formation organisée par GrandsEnsemble. Un exemplaire est remis à chaque stagiaire au plus tard avant son inscription définitive et avant tout règlement de frais.

Le règlement définit les mesures à respecter en matière de santé, d'hygiène et de sécurité. Il énonce également des conditions générales de réalisation des prestations et précise les sanctions possibles en cas de non-respect de ces règles.

SECTION 1 : RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Article 2 - Principes généraux

La prévention des risques exige de chacun le respect des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de prestation, et de toute consigne imposée par la direction de GrandsEnsemble et par les formateurs et formatrices, s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chacune et chacun doit prendre soin, en fonction de ses connaissances et compétences et selon ses possibilités, de sa sécurité et de sa santé ainsi que de celles des autres personnes concernées du fait de ses actes ou de ses omissions. Toute mauvaise exécution de cette obligation est constitutive d'une faute.

Toute personne ayant un motif raisonnable de penser qu'une situation, notamment de formation, présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé, résultant par exemple d'une défectuosité du système de protection, peut se retirer comme la loi lui en donne le droit. Elle doit en avertir immédiatement le ou la responsable de la prestation, GrandsEnsemble et le cas échéant son employeur.

Il est conseillé aux stagiaires d'informer les formateurs et formatrices de tout problème de santé ou situation de handicap nécessitant un aménagement des conditions de formation. Les stagiaires peuvent également contacter le référent handicap en envoyant un mail à formation@grandsensemble.org.

Dans le cas d'une prestation à distance, il est impératif de respecter les règles d'hygiène et de sécurité du lieu où est réalisée l'activité, notamment l'entreprise de la personne bénéficiaire. GrandsEnsemble ne pourra être tenu pour responsable d'incidents ou d'accidents survenus à distance pendant les prestations et en particulier liés à l'utilisation des outils informatiques et internet.

Article 3 - Consigne d'incendie

À son arrivée dans les locaux, chaque personne doit prendre connaissance des consignes de sécurité incendie : plan d'évacuation et localisation des extincteurs. Tout témoin d'un début d'incendie doit immédiatement prévenir les secours en composant le 18 ou le 112 et alerter le responsable de la prestation ou des services de sécurité.

En cas d'alerte, les personnes doivent cesser immédiatement leurs activités et suivre calmement les instructions du responsable de la sécurité incendie ou des services de secours.

Article 4 - Drogues, alcool, tabac

La possession de drogues ou d'alcool au sein des lieux de formation est strictement interdite. Il est strictement interdit de se présenter en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogues. Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux.

Article 5 - Accident

Les personnes victimes d'un accident – survenu pendant la prestation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de prestation et son domicile ou son lieu de travail – ou le témoin de cet accident avertit immédiatement les secours en composant le 18 ou le 112 puis un représentant de GrandsEnsemble. Cette information doit être faite le plus rapidement possible, au plus tard dans les 24 heures, sauf force majeure, impossibilité absolue ou motif légitime.

Article 6 - Mesures sanitaires

En réponse à la pandémie de COVID-19, les personnes doivent respecter les mesures sanitaires en vigueur, y compris mais sans s'y limiter, le port du masque, la distanciation sociale ou l'utilisation des solutions désinfectantes mises à disposition.

Article 7 - Protection des données : Respect du RGPD

Conformément au RGPD, les stagiaires disposent d'un droit d'accès, de modification, d'opposition et de suppression des données les concernant en envoyant un mail au responsable de la prestation, ou pour les stagiaires de la formation professionnelle à formation@grandsensemble.org.

Il est précisé que certaines données doivent être archivées pendant une durée déterminée à des fins de conformité légale et de traçabilité (ex. données de facturation, registres d'assiduité). Les données archivées sont accessibles uniquement aux personnes autorisées et utilisées uniquement pour répondre aux obligations légales. À l'expiration des périodes légales d'archivage, les données seront supprimées de manière sécurisée.

SECTION 2 : DISCIPLINE GÉNÉRALE

Article 8 - Locaux et matériel

D'une manière générale, les stagiaires sont tenus de respecter le règlement intérieur des locaux et le port des équipements de protection individuelle propres à la formation dont ils et elles bénéficient.

L'utilisation des locaux et du matériel mis à disposition sont réservés aux seules fins définies par la prestation. Les stagiaires doivent prendre soin du matériel qui leur est confié et respecter les consignes d'usage. Ils et elles doivent prévenir immédiatement le ou la responsable en cas d'anomalie du matériel.

Article 9 - Tenue vestimentaire

Des prescriptions vestimentaires peuvent être demandées aux stagiaires pour leur sécurité si les activités l'exigent.

Article 10 - Assiduité en formation

La ponctualité et le respect des horaires sont une manifestation de respect à l'égard de chacune et chacun. Toutes les personnes participant à la formation doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage. En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier.

Les stagiaires sont aussi tenus au respect d'une obligation d'assiduité. Cette obligation consiste notamment à respecter le contenu des programmes, à participer activement aux activités prévues, à réaliser en temps utile les travaux attendus, à signer les feuilles d'émargement, etc.

Tout défaut d'assiduité est enregistré par le ou la responsable de la formation et doit faire l'objet d'une information aux prescripteurs et financeurs des prestations ou de la rémunération perçue par le ou la bénéficiaire. Le cas échéant, il peut entraîner une retenue sur rémunération, conformément à la réglementation en vigueur.

À l'issue des actions de formation, une attestation de fin de formation et un certificat de réalisation seront remis aux stagiaires par les formateurs et formatrices, et selon le cas à l'employeur, l'administration ou l'organisme qui finance l'action.

Article 11 - Harcèlement et discrimination

Toutes les personnes s'engagent à adopter un comportement respectueux des règles élémentaires du vivre ensemble et à créer un environnement de travail sûr, respectueux et équitable pour chacune et chacun. Le harcèlement moral et sexuel est strictement interdit, ainsi que tout comportement contraire aux dispositions du Code du travail et du Code pénal (comportements discriminatoires, menace, injures, etc.), quel que soit le mode de communication utilisé (téléphone, mail, etc.).

Toute personne s'en considérant victime ou témoin peut déposer une réclamation en envoyant un mail à formation@grandsensemble.org. Aucune personne ne peut être sanctionnée ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire pour avoir témoigné de faits de harcèlement ou de comportements discriminatoires ou pour les avoir relatés.

Article 12 – Services numériques, droit à l'image et droits d'auteur

Sauf autorisation des responsables de la formation, il est interdit :

- de photographier, d'enregistrer ou de filmer une session de formation ;
- de diffuser les contenus protégés par le droit d'auteur, notamment les contenus pédagogiques ainsi que l'ensemble des activités liées ;
- de céder à titre gratuit ou de faire un usage commercial des informations, services et contenus fournis par Grands Ensemble ou ses formateurs et formatrices ;
- de diffuser des coordonnées personnelles (identifiants, adresses électroniques, adresses postales, numéros de téléphone...).

SECTION 3 : MESURES DISCIPLINAIRES

Article 13 - Sanctions

Tout manquement à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par les responsables de la formation, de GrandsEnsemble ou son représentant. Il pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de sanctions parmi lesquelles : rappel à l'ordre oral ; avertissement écrit ; mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat ; exclusion temporaire ou exclusion définitive.

Lorsque GrandsEnsemble prends une sanction, la sanction décidée fait l'objet d'une notification écrite et motivée à la personne concernée. Avisé de cette saisine, elle devra en retour donner toutes les explications nécessaires dans les meilleurs délais. L'analyse de ses explications sera faite par les autorités compétentes de GrandsEnsemble. Après analyse, une réponse écrite sera faite à la personne concernée indiquant l'application ou non de la sanction. Le cas échéant, GrandsEnsemble informe l'employeur et/ou l'organisme prenant à sa charge les frais de prestation de la sanction prise.

Article 14 – Délégués des stagiaires

Dans les stages d'une durée supérieure à 500 heures, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant des stagiaires au scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles sauf les détenus. Le scrutin a lieu, pendant les heures de la formation, au plus tôt 20 heures et au plus tard 40 heures après le début du stage. Le responsable de l'organisme de formation a la charge de l'organisation du scrutin. Il en assure le bon déroulement. Il adresse un procès-verbal de carence, transmis au préfet de région territorialement compétent, lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée.

Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Article 15 – Renseignements et réclamations

Toute demande d'information ou réclamation devra être formulée par écrit en envoyant un mail à formation@grandsensemble.org. GrandsEnsemble s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

PUBLICITÉ ET MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 16 - Publicité et modifications du règlement intérieur

Le règlement intérieur est mis à la disposition sur simple demande et consultable sur le site internet de Grands Ensemble.

Le présent règlement intérieur peut faire l'objet de modifications afin de s'adapter aux évolutions législatives, réglementaires ou organisationnelles. Toute modification sera portée à la connaissance des stagiaires par mise à disposition sur le site internet de GrandsEnsemble. Les modifications entreront en vigueur un mois après leur diffusion, sauf disposition contraire.